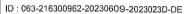
Envoyé en préfecture le 24/06/2023

Reçu en préfecture le 24/06/2023

Publié le



République Française Département PUY DE DOME Commune de Chas

#### **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### Séance du 09/06/2023

Référence 2023-023

Objet de la délibération

SIEG : Mise en conformité des commandes suite à l'optimisation des systèmes de gestion

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

Date de la convocation 02/06/2023

Date d'affichage 02/06/2023

Vote

A l'unanimité

Pour : 9
Contre : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DU PUY DE DOME

Le :

Abstention: 0

Publication ou notification du :

L' an 2023 et le 9 Juin à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUTHEIL Bernadette, Maire

<u>Présents</u>: Mme DUTHEIL Bernadette, Maire, Mmes : BANVILLET Cécile, COUPERIER Julie, HUGUET Brigitte, VILLENEUVE Catherine, MM : DORCHIES Sébastien, MILLON Julien, ROCHE Denis

Excusés: M. MANNEVILLE Raphaël qui a donné procuration à Mme DUTHEIL Bernadette, Mme CHAUFOUR Sandrine et M. BELGARDE Joseph

A été nommé(e) secrétaire : Mme HUGUET Brigitte

<u>Objet de la délibération</u> : SIEG : Mise en conformité des commandes suite à l'optimisation des systèmes de gestion

Madame le Maire présente la proposition du SIEG pour la mise en conformité des commandes suite à l'optimisation des systèmes de gestion. Le devis s'élève à 4 080,00€ TTC, une subvention/participation sur le montant total des travaux estimé à environs à 1 360,00 € TTC est demandé à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le programme de travaux tel que présenté par Madame Le Maire,
- d'autoriser Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet (marchés publics, conventions, autorisations d'urbanisme).
- de participer à hauteur de 1 360,00€

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

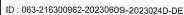
Pour copie conforme : En mairie, le 23/06/2023 Le Maire Bernadette DUTHEIL



Envoyé en préfecture le 24/06/2023

Reçu en préfecture le 24/06/2023

Publié le



République Française Département PUY DE DOME Commune de Chas

### **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### Séance du 09/06/2023

Référence	
2023-024	

Objet de la délibération

Subvention CCAS Chauriat pour sortie au PAL enfants de CHAS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

Date de la convocation 02/06/2023

Date d'affichage 02/06/2023

Vote

A l'unanimité

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DU PUY DE DOME

Le:

Publication ou notification du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En mairie, le 23/06/2023 Le Maire

Bernadette DUTHEIL

L' an 2023 et le 9 Juin à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUTHEIL Bernadette, Maire

<u>Présents</u>: Mme DUTHEIL Bernadette, Maire, Mmes: BANVILLET Cécile, COUPERIER Julie, HUGUET Brigitte, VILLENEUVE Catherine, MM: DORCHIES Sébastien, MILLON Julien, ROCHE Denis

<u>Excusés</u>: M. MANNEVILLE Raphaël qui a donné procuration à Mme DUTHEIL Bernadette, Mme CHAUFOUR Sandrine et M. BELGARDE Joseph

A été nommé(e) secrétaire : Mme HUGUET Brigitte

Objet de la délibération : Subvention CCAS Chauriat pour sortie au PAL enfants de CHAS

Mme le Maire explique au Conseil que la présidente du CCAS de CHAURIAT l'a contacté afin de lui proposer une sortie au PAL pour les enfants de CHAS scolarisés à CHAURIAT qui ont plus de 6 ans, avec ceux de CHAURIAT.

Le tarif proposé est de 15€ aux familles, et une subvention de 11€ est demandée à la commune de CHAS par enfant participant à la sortie.

Le conseil accepte à l'unanimité la proposition de Mme le Maire.



Envoyé en préfecture le 24/06/2023

ID: 063-216300962-20230609-2023025D-DE

Reçu en préfecture le 24/06/2023

Publié le



République Française Département PUY DE DOME **Commune de Chas** 

# **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

# Séance du 09/06/2023

Référence 2023-025

Objet de la délibération

Revalorisation de l'IFSE de l'agent Sandrine ROCHON

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

Date de la convocation 02/06/2023

Date d'affichage 02/06/2023

Vote

A l'unanimité

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DU PUY DE DOME

Le : Et

Publication ou notification du :

Sébastien, MILLON Julien, ROCHE Denis

Excusés: M. MANNEVILLE Raphaël qui a donné procuration à Mme DUTHEIL

Bernadette, Mme CHAUFOUR Sandrine et M. BELGARDE Joseph

L' an 2023 et le 9 Juin à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette

Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUTHEIL

<u>Présents</u>: Mme DUTHEIL Bernadette, Maire, Mmes : BANVILLET Cécile, COUPERIER Julie, HUGUET Brigitte, VILLENEUVE Catherine, MM : DORCHIES

A été nommé(e) secrétaire : Mme HUGUET Brigitte

Objet de la délibération : Revalorisation de l'IFSE de l'agent Sandrine ROCHON

Mme le Maire explique au Conseil que malgrè les augmentations de salaire votées par le Conseil, l'agent Sandrine ROCHON reste au SMIC avec les revalorisations.

Après s'être renseigné auprès du centre de gestion, la meilleure solution pour que Mme ROCHON Sandrine, qui est contractuelle, soit au-dessus du SMIC, serait de revaloriser son IFSE.

Mme le Maire propose de revaloriser l'IFSE de 100€ BRUT/mois à compter du 1er juillet 2023.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Mme le Maire.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En mairie, le 23/06/2023

Le Maire

Bernadette, Maire

Bernadette DUTHEIL

